



**Conclusions et Recommandations de la  
Conférence Nationale pour les droits des réfugiés de Syrie,  
parmi lesquels les groupes les plus vulnérables**

21 mars 2014

Hôtel Rotana Arjaan, Raouché, Beyrouth

Centre Libanais des Droits Humains (CLDH)  
Enregistrement 218/2008  
Immeuble Bakhos – 7ième étage – Dora – Beyrouth – Liban  
Tel / Fax: (+961) 1 24 00 23

# Sommaire

<b>Discussions sur les idées préconçues au sujet des réfugiés .....</b>	<b>3</b>
Première préoccupation: les réfugiés de Syrie vont-ils déstabiliser la démographie libanaise? .....	3
- Deuxième préoccupation: les réfugiés de Syrie sont-ils à l'origine d'une augmentation de la criminalité? .....	3
<b>Discussions sur les difficultés rencontrées par les réfugiés et la communauté d'accueil .....</b>	<b>4</b>
<b>I. Difficultés générales rencontrées par tous les réfugiés de Syrie (Syriens et Palestiniens).....</b>	<b>4</b>
- Discrimination .....	4
- Liberté de circulation .....	4
- Accès aux droits fondamentaux.....	5
- Problèmes de protection .....	5
<b>II. Difficultés propres aux groupes vulnérables .....</b>	<b>7</b>
Réfugiés Palestiniens de Syrie (RPS) .....	7
LGBT .....	7
Victimes de violences sexuelles et sexistes (VSS) .....	8
Militants (journalistes, défenseurs des droits de l'Homme).....	8
<b>Recommandations .....</b>	<b>9</b>
I. Recommandations aux autorités libanaises .....	9
II. Recommandations aux agences des Nations Unies, à leurs partenaires et à la communauté internationale .....	10
<b>Intervenants à la conférence.....</b>	<b>11</b>
Représentants de l'Etat:.....	11
Représentants des institutions internationales:.....	11
Représentants d'organisations internationales : .....	11
Représentants des organisations locales du Liban: .....	12

## **Discussions sur les idées préconçues au sujet des réfugiés**

Cette conférence nationale a été l'occasion pour les responsables libanais, les militants de sociétés civiles libanaises et syriennes et les institutions internationales de se réunir et de partager leurs perceptions sur la crise humanitaire actuelle qui secoue le Liban.

Quelques idées préconçues sur les réfugiés de Syrie circulant dans la communauté d'accueil libanaise ont été débattues et démenties par des faits pour pouvoir avancer dans une réflexion sur les difficultés que rencontrent effectivement les réfugiés et la communauté d'accueil.

Ainsi, la première session a été animée par de vifs débats sur les idées reçues qui circulent allègrement dans les discours politiques, mais aussi au sein même de la société civile.

### ***Première préoccupation: les réfugiés de Syrie vont-ils déstabiliser la démographie libanaise?***

Aujourd'hui, les Syriens représentent 20% de la population du Liban.

Certaines personnes au Liban évoquent un risque de déstabilisation du pays au niveau démographique. En effet, le système politique au Liban étant confessionnel, l'afflux de réfugiés syriens, dont la majorité est de confession musulmane sunnite, est parfois perçu comme un danger.

Cette idée préconçue qui avance que les réfugiés syriens ont l'intention d'« envahir » le Liban et de s'installer définitivement dans le pays - une peur qui est aggravée par l'histoire de l'occupation du Liban par la Syrie - a été remise en question par un fait très important:

**La plupart des participants ont insisté sur le fait que les réfugiés de Syrie restent profondément attachés à leur pays et qu'ils sont fortement déterminés à y retourner une fois le conflit terminé.**

### ***- Deuxième préoccupation: les réfugiés de Syrie sont-ils à l'origine d'une augmentation de la criminalité?***

Une idée reçue largement répandue consiste à penser que les Syriens contribuent à l'augmentation de la criminalité au Liban et qu'ils sont responsables de vols, cambriolages, enlèvements et autres crimes au Liban.

Le nombre de prisonniers au Liban a atteint un niveau sans précédent avec presque 5500<sup>1</sup> détenus. 24,5%<sup>2</sup> d'entre eux sont Syriens. En 2010, le nombre de Syriens résidant au Liban était estimé à 200.000 (soit environ 4,7% de la population) et le pourcentage de Syriens dans la population carcérale était de 8,6%. L'augmentation du nombre de Syriens dans les prisons apparaît donc comme la conséquence de l'augmentation démographique : le nombre de résidents au Liban étant en croissance, le nombre de prisonniers augmente également.

**Il est nécessaire de conduire une recherche avancée sur la fréquence et le type de crimes commis pour pouvoir avancer sur cette question et l'aborder avec pertinence.**

---

<sup>1</sup> 5480. Chiffre fourni par le ministère de la Justice le 12/03/2014

<sup>2</sup> Chiffre fourni par le ministère de la Justice le 12/03/2014

# Discussions sur les difficultés rencontrées par les réfugiés et la communauté d'accueil

La variété des débats a ensuite permis de discuter d'un très grand nombre de difficultés auxquelles sont confrontés les réfugiés en provenance de Syrie et la communauté d'accueil:

## I. Difficultés générales rencontrées par tous les réfugiés de Syrie (Syriens et Palestiniens)

### - *Discrimination*

Plusieurs exemples d'actes racistes directs perpétrés contre les réfugiés ont été soulevés: les réfugiés sont régulièrement mis en attente pour pouvoir accéder à certains services du fait qu'ils sont étrangers; des parents libanais préfèrent scolariser leurs enfants dans des écoles où il n'y a pas d'élèves syriens; la municipalité de Burj Hammoud aurait récemment expulsé des habitants syriens qui vivaient dans ce quartier depuis 10 à 15 ans. Certains participants à la conférence ont même estimé que les réfugiés « étaient des hôtes qui abusaient de l'accueil des Libanais » et qu'ils « pourraient rester en Syrie dans des zones sûres », ajoutant qu'ils « propageaient des maladies » et « utilisaient des services qui auraient dû être prioritairement destinés aux Libanais ».

La plupart des participants se sont entendus sur le fait que le Liban était un pays raciste, mentionnant comme autre exemple le traitement des travailleuses domestiques immigrées.

Un autre point important est que la discrimination à l'égard de cette population spécifique originaire de Syrie serait principalement basée sur des critères économiques: les Syriens sont discriminés parce qu'ils sont considérés comme un fardeau, et non comme une valeur ajoutée, dans un pays qui est déjà en difficulté sur le plan économique et fait face à un sérieux problème de chômage. En outre, les zones les plus pauvres du territoire libanais accueillent la plupart des réfugiés. Il a également été souligné que certains employeurs libanais licenciaient des employés en poste pour embaucher des réfugiés dont les salaires sont plus bas.

**Afin de mettre un terme à la discrimination, les personnes en charge des réfugiés explorent des solutions telles qu'une assistance ciblant à la fois les réfugiés et la communauté d'accueil afin de favoriser des situations où chacun y trouve son compte et de garantir la cohésion sociale.**

### - *Liberté de circulation*

La liberté de circulation est remise en question au niveau international et national.

Au niveau international (mouvement de population entre la Syrie et le Liban) la liberté de circulation serait respectée pour les Syriens mais sérieusement entravée pour les Palestiniens de Syrie (cf.: Réfugiés Palestiniens de Syrie).

Au Liban, la liberté de circulation est violée par les couvre-feux imposés aux réfugiés par certaines municipalités qui empêchent les réfugiés de circuler librement la nuit. Ces mesures seraient interdites par le ministère de l'Intérieur qui considère que seul un contexte spécifique à long terme permet la mise en place d'un couvre-feu. Néanmoins, les municipalités défendraient leurs pratiques

en déclarant qu'il ne s'agit pas de couvre-feux, mais de mesures de sécurité locales qu'elles sont autorisées à prendre.

**Ces violations de la liberté de circulation restent une préoccupation majeure pour les organisations humanitaires et de défense des droits de l'Homme.**

### ***- Accès aux droits fondamentaux***

Les services offerts aux réfugiés ne couvrent toujours pas l'ensemble du territoire libanais, et ne parviennent donc pas à l'ensemble de la population réfugiée. Les groupes les plus vulnérables parmi les réfugiés sont ainsi gravement touchés.

Un certain nombre de besoins fondamentaux négligés tels que l'accès à l'eau, à la nourriture et aux soins de santé, au logement et à l'éducation ont été abordés lors de la conférence.

Par exemple, un très grand nombre d'enfants syriens n'ont pas accès au système scolaire, et de nombreuses familles sont sans domicile ou doivent sans arrêt en changer, ne pouvant pas payer des frais de location qui ont considérablement augmenté depuis le début de la crise. En parallèle, la communauté d'accueil libanaise souffre de cette augmentation des coûts de la vie, et accuse parfois les réfugiés de «leur faire perdre des opportunités, notamment de logement» ou de «faire pression sur les infrastructures».

Les participants ont également soulevé le fait que les services aux réfugiés sont parfois désorganisés. Par exemple, un grand nombre de numéros d'urgence prétendument destinés aux réfugiés ne seraient pas opérationnels; de même, l'accès aux soins de santé dans les hôpitaux est parfois compromis par un sérieux manque de coordination entre les différentes parties prenantes.

**Tous les participants à la conférence (ONG, institutions, représentants de l'Etat) se sont entendus sur le fait que le problème principal entravant les droits fondamentaux des réfugiés est le manque de financement international pour répondre à cette crise.**

Notes: Une des raisons qui freine la collecte de fonds est peut être que le gouvernement libanais n'a pas de position unifiée sur la question des réfugiés. D'un côté, le gouvernement continue à les qualifier de «déplacés» (comme si cette population s'était intégrée au Liban), pour éviter de reconnaître qu'ils sont en fait des «réfugiés» avec des droits afférents à ce statut. D'un autre côté, le gouvernement n'a pas clairement défini les besoins du Liban à leur égard. Certains hommes politiques sont favorables à l'idée d'établir des camps, d'autres s'y opposent, et certains recommandent même l'expulsion des réfugiés vers des zones sûres en territoire syrien. Enfin, le niveau de corruption au Liban doit aussi entraver les financements en provenance de la communauté internationale.

### ***- Problèmes de protection***

Le Liban n'a pas ratifié la Convention de Genève de 1951 sur le statut des réfugiés et ses protocoles. Les réfugiés de tous les pays qui arrivent au Liban peuvent donc s'inscrire auprès du HCR, mais cela ne leur donne aucun statut juridique au Liban. En outre, depuis 2003, **aucun nouveau protocole d'accord** qui pourrait constituer une base pour résoudre les problèmes juridiques des réfugiés **n'a été signé entre le HCR et les autorités libanaises.**

Cette absence de cadre juridique expose les réfugiés à un risque d'arrestation arbitraire et d'expulsion à chaque fois qu'ils ne sont pas en mesure d'obtenir des papiers de résidence au Liban. Jusqu'en août 2012, des expulsions de réfugiés en provenance de Syrie sans papiers réglementaires ont eu lieu, en violation de l'article 3 de la Convention contre la torture. Depuis lors, aucun nouveau cas d'expulsion n'a été rapporté. Néanmoins, les personnes qui s'occupent des réfugiés ont continué à signaler **des arrestations et des détentions arbitraires de réfugiés sur la seule base de leur statut illégal au Liban.**

Un autre problème est récemment apparu: la Sûreté Générale exige que tout réfugié syrien âgé de **plus de 15 ans paye 200 \$** pour être en mesure de renouveler ses papiers de résidence au Liban. De nombreux réfugiés ne pouvant pas payer cette somme, ils sont de plus en plus nombreux dans l'illégalité.

Autre point soulevé lors de la conférence: après avoir été arrêtés pour une quelconque raison, la plupart des réfugiés sont privés de tout statut juridique au Liban et sont **officiellement tenus de quitter le territoire** même s'ils n'ont nulle part où aller. Même si la décision d'expulsion n'est pas mise en œuvre dans l'immédiat, elle place également de plus en plus de personnes en situation irrégulière.

Enfin, le problème de l'enregistrement des naissances et des mariages a été soulevé par les participants. En effet, des officiers de l'état civil **refuseraient d'enregistrer les naissances et les mariages** lorsque les réfugiés n'ont pas tous les papiers requis. Une enquête aléatoire récente mentionnée par le HCR montre que 25% des nouveau-nés syriens nés au Liban n'ont pas été enregistrés à leur naissance, en contradiction avec les normes internationales réglementant le traitement des réfugiés<sup>3</sup>.

**Les violations graves dans le cadre de protection des réfugiés en provenance de Syrie demeurent une préoccupation pour les organisations humanitaires et des droits humains.**

---

<sup>3</sup> <http://www.unhcr.org/3e37e5ba7.pdf>

## II. Difficultés propres aux groupes vulnérables

*Note :* Les difficultés mentionnées ci-dessous s'ajoutent aux problèmes qui touchent l'ensemble de la population des réfugiés mentionnés précédemment.

### ***Réfugiés Palestiniens de Syrie (RPS)***

Les principales préoccupations qui sont spécifiques aux réfugiés palestiniens de Syrie semblent être les suivantes:

- a. Les RPS auraient besoin de beaucoup plus de papiers et d'une permission d'une certaine branche de la sécurité syrienne à Damas pour accéder au Liban. Beaucoup de RPS accèdent difficilement à ladite branche de sécurité tandis que d'autres ont peur d'y aller à cause de leurs activités politiques. Ils signalent également des problèmes pour renouveler leur permis de séjour.
- b. Le manque de fonds d'urgence disponibles à l'UNRWA qui permettraient à l'Agence de répondre à la crise. En conséquence, les PRS vivent dans une grande pauvreté.
- c. Les conditions de vie difficiles et les lois et règlements discriminatoires à l'égard des réfugiés palestiniens au Liban s'appliquent également aux RPS.

### ***LGBT***

Les principaux problèmes spécifiques aux personnes LGBT de Syrie semblent être les suivants:

- a. Ils seraient fréquemment enregistrés en tant que célibataires et sont ainsi rarement éligibles pour recevoir une aide. Le Liban interdit l'homosexualité et a une tolérance limitée avec les personnes LGBT, ce qui empêche la plupart d'entre eux de travailler et de subvenir à leurs besoins.
- b. Bien qu'aucune statistique ne soit disponible, beaucoup d'abus sont rapportés à des ONG telles que des passages à tabac perpétrés par des individus ou des personnes en position d'autorité en raison de l'identité sexuelle des personnes LGBT.
- c. Ils ont souvent été soumis à la détention, à la torture et à la discrimination en Syrie et risquent au Liban de nouveaux abus tels que des arrestations arbitraires sur la base de la loi 534<sup>4</sup>. Dans les postes de police, certains se plaignent d'être soumis à des «tests anaux» visant à déterminer s'ils sont homosexuels ou non, ceci en violation de leurs droits<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> "Tout rapport sexuel contre nature est puni de trois mois à un an de prison, plus une amende de 200 à 1,000,000 de livres libanaises" - Article 534 du Code pénal libanais

<sup>5</sup> En 2012, le Ministre de la Justice Chakib Qortbawi a déclaré dans une interview avec le journal Al Akhbar qu'il avait envoyé une note au procureur général lui demandant de mettre un terme aux examens rectaux aléatoires.

## ***Victimes de violences sexuelles et sexistes (VSS)***

Les violences sexuelles et sexistes affectent des femmes et des hommes (86% de femmes, 14% d'hommes) qui sont soumis à des violences sexuelles, des viols, des abus moraux, de l'esclavage <sup>6</sup>... Les principaux problèmes spécifiques aux victimes de VSS soulevés lors de la conférence sont les suivants:

- a. Les services pour traiter toutes les victimes de VSS sont insuffisants (par exemple certaines régions ne sont pas accessibles par les prestataires de services/on manque d'un programme de référence/il n'existe pas de plan d'action national, etc).
- b. Le mariage précoce affecte des jeunes filles qui sont mariées de force à des adultes. Ce phénomène est particulièrement répandu dans les villages libanais où la population n'est pas prête à reconnaître et à combattre cette pratique, tandis que les réfugiés s'y installent car le HCR a un bureau dans la région
- c. Les filles ne vont pas à l'école et sont donc plus exposées aux abus (cf: *Accès aux droits fondamentaux*).

## ***Militants (journalistes, défenseurs des droits de l'Homme)***

Les préoccupations spécifiques des militants de Syrie qui sont actuellement au Liban sont les suivantes:

- a. Ils vivent dans une peur permanente de persécution.
- b. Ils seraient plus soumis que d'autres réfugiés aux violations, mais estiment qu'ils ne peuvent pas toujours s'en plaindre aux services concernés parce qu'ils n'ont parfois pas de papiers ou ont peur d'être soumis à encore plus de violations s'ils se plaignent.
- c. Des militants de Syrie craignent les répercussions de la guerre syrienne au Liban (ils ont peur des services de sécurité, du Hezbollah, de Amal, de Nusra ...)

D'autres groupes vulnérables ont été brièvement mentionnés lors de la conférence comme les **handicapés mentaux ou physiques**, les **enfants** qui doivent travailler pour soutenir leurs familles, les **réfugiés irakiens de Syrie** et les **Syriens qui vivaient au Liban** avant la crise.

---

<sup>6</sup> Information donnée par Mme Ghida Anani, représentante de Abaad, au cours de la conférence

# Recommandations

## *I. Recommandations aux autorités libanaises*

### Au niveau politique:

- Les autorités libanaises doivent reconnaître les réfugiés de Syrie en tant que réfugiés et leur attribuer les droits reconnus par la communauté internationale afférents au statut des réfugiés.
- Les autorités libanaises doivent mettre immédiatement fin à tous les discours haineux à l'égard des réfugiés en provenance de Syrie et rejeter publiquement toute information biaisée divulguée à leur sujet.
- Les autorités libanaises doivent continuer à s'assurer que les frontières libanaises restent ouvertes à toute personne en quête de protection, y compris les Palestiniens de Syrie.
- Un nouveau protocole d'accord doit être finalisé entre le HCR et le ministère de l'Intérieur libanais donnant un statut légal à tous les demandeurs d'asile et réfugiés sur le territoire libanais.
- Les autorités libanaises doivent tout mettre en œuvre pour prévenir la corruption à tous les niveaux de l'Etat.

### Au niveau législatif:

- Le Parlement libanais doit ratifier la Convention de Genève de 1951 sur le statut des réfugiés.
- Les lois et règlements discriminatoires à l'égard des Palestiniens au Liban devraient être supprimés.
- De façon à maintenir les employés libanais sur leurs postes et à éviter l'exploitation, la question d'un meilleur contrôle du respect du droit du travail (particulièrement le salaire minimum) doit être discuté.
- Le Parlement libanais doit abolir la loi 534 qui est parfois utilisée par le pouvoir judiciaire pour punir l'homosexualité.

### Au niveau exécutif:

- Le ministère de l'Intérieur doit mettre un terme aux couvre-feux imposés par certaines municipalités aux réfugiés syriens.
- Les officiers d'état civil doivent enregistrer les naissances et les mariages en tenant compte des normes internationales qui tolèrent que les réfugiés n'aient pas toujours tous les papiers requis, ne pouvant pas toujours approcher leur ambassade.
- Les services de sécurité doivent recevoir de leurs ministères respectifs l'ordre de mettre une fin immédiate aux arrestations et détentions de demandeurs d'asile et de réfugiés pour la seule raison qu'ils n'ont pas de statut juridique.

- La Sûreté générale doit arrêter de donner à certains réfugiés des injonctions de quitter le territoire et leur fournir une documentation adéquate afin de leur éviter d'être impliqués dans des activités criminelles pour survivre.
- Les autorités libanaises doivent revoir le coût du renouvellement des titres de séjour pour les réfugiés de Syrie du fait que la plupart d'entre eux ne peuvent pas payer les 200 \$ demandés.
- Les autorités libanaises doivent ordonner aux services de sécurité d'enquêter systématiquement sur la violence et la discrimination contre les réfugiés.
- Les autorités libanaises doivent ordonner aux services de mettre une fin immédiate aux «tests anaux» menés dans les postes de police visant à déterminer l'orientation sexuelle des individus car ils représentent une atteinte à la dignité humaine.
- Le ministère du Travail libanais doit identifier et sanctionner les employeurs qui licencient les employés libanais ou étrangers en poste pour employer des réfugiés aux salaires plus bas.

## ***II. Recommandations aux agences des Nations Unies, à leurs partenaires et à la communauté internationale***

- Les agences des Nations Unies et leurs partenaires doivent accroître l'identification des groupes les plus vulnérables parmi les réfugiés et l'assistance qui leur est nécessaire.
- Les agences des Nations Unies et leurs partenaires doivent continuer à favoriser la cohésion sociale par des programmes d'assistance bénéficiant à la fois à la communauté d'accueil libanaise et aux réfugiés pour mettre fin à la discrimination contre les réfugiés.
- Les agences des Nations Unies et leurs partenaires doivent améliorer leur coordination et s'assurer que la répartition de l'aide est équitable.
- Les agences des Nations Unies et leurs partenaires doivent éduquer la société sur les droits de l'Homme, en mettant l'accent particulier sur les personnes LGBT, les victimes de violences sexuelles et sexistes, les Palestiniens, et la définition des réfugiés (les réfugiés ne quittent pas leur pays de leur plein gré).
- La communauté internationale doit accroître son financement des agences afin que les réfugiés ne soient plus obligés de travailler illégalement au Liban pour survivre.
- La communauté internationale doit décupler son travail pour s'assurer que des solutions de réinstallation durables sont offertes aux réfugiés les plus vulnérables.
- La communauté internationale doit développer des opportunités de bourses d'étude pour les étudiants réfugiés qui ont dû interrompre leurs études à cause de la guerre.

## Intervenants à la conférence

### *Représentants de l'Etat:*

**Général Pierre Salem** – Représentant du ministère de l'Intérieur

**M. André Assas** – Représentant du ministère de l'Information

**M. AbdelNasser el Aye** – Représentant du Comité pour le dialogue libano-palestinien

### *Représentants des institutions internationales:*

**Mme Ann Dismor** – Directrice de l'UNRWA au Liban

A la suite du Conflit israélo-arabe de 1948, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a été établi par la résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies 302 (IV) du 8 décembre 1949 pour mener les programmes de secours directs et de travaux en faveur des réfugiés palestiniens<sup>7</sup>.

**Mme Inna Gladkova** – Administrateur principal chargé de la protection au UNHCR

L'Office du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a été créé le 14 décembre 1950 par l'Assemblée générale des Nations Unies. L'agence a pour mandat de diriger et de coordonner l'action internationale visant à protéger les réfugiés et à résoudre les problèmes de réfugiés dans le monde entier<sup>8</sup>.

### *Représentants d'organisations internationales :*

**M. Nadim Houry** – Directeur de Human Rights Watch, Liban

Human Rights Watch est l'une des principales organisations indépendantes au monde qui se consacrent à la protection et à la défense des droits humains. En attirant l'attention internationale sur les situations où les droits humains sont violés, l'organisation donne une voix aux opprimés et exige que les oppresseurs répondent de leurs crimes. Ses enquêtes objectives et rigoureuses, ainsi qu'un plaidoyer ciblé et stratégique, permettent à Human Rights Watch d'exercer une pression intense qui incite les décideurs à agir et accroissent le prix à payer pour les auteurs d'atteintes aux droits humains<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> <http://www.unrwa.org/who-we-are>

<sup>8</sup> <http://www.unhcr.fr/pages/4aae621ebf.html>

<sup>9</sup> <http://www.hrw.org/fr/about>

**Mme Niamh Murnaghan** – Directrice au Norwegian Refugee Council (NRC)

NRC promeut et protège les droits des personnes qui ont été obligées de fuir leur pays, ou leurs maisons au sein même de leur pays. C'est la seule organisation norvégienne spécialisée dans les efforts internationaux en faveur de ce groupe cible<sup>10</sup>.

**M. Haid Haid** – Représentant de la Fondation Heinrich Böll

Promouvoir la démocratie et le respect des droits humains, prendre des mesures pour empêcher la destruction de l'écosystème mondial, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, assurer la paix par la prévention des conflits dans les zones de crise, et défendre la liberté des individus contre les abus de pouvoir de l'Etat et des économies - ce sont les objectifs qui fondent les idées et les actions de la Fondation Heinrich Böll<sup>11</sup>.

### ***Représentants des organisations locales du Liban:***

**Mme Ghida Anani** – Directrice de ABAAD

ABAAD (Dimensions)- Centre de ressources pour l'égalité des genres est une association civile à but non lucratif, non-affiliée politiquement, non-religieuse fondée en juin 2011 dans le but de promouvoir un développement social et économique durable dans la région MENA par l'égalité, la protection et l'autonomisation des groupes marginalisés, en particulier les femmes<sup>12</sup>.

**M. Bertho Makso** – Directeur de Proud Lebanon

Proud Lebanon est une organisation à but non-lucratif œuvrant à la protection, l'autonomisation et l'égalité des groupes marginaux à travers les activités de services communautaires<sup>13</sup>.

**M. Wadih Al-Asmar** – Secrétaire Général du CLDH

Le Centre Libanais des Droits Humains (CLDH) est une organisation libanaise de défense des droits de l'Homme, apolitique, indépendante et à but non lucratif, basée à Beyrouth. Le CLDH surveille la situation des droits humains au Liban, lutte contre les disparitions forcées, l'impunité, la détention arbitraire et le racisme, et œuvre à la réhabilitation des victimes de torture<sup>14</sup>.

**M. George Ghali** – Administrateur de programmes à ALEF

ALEF vise à renforcer le respect et la réalisation des droits de l'homme comme pierre angulaire du développement social, économique et politique. En adoptant une approche globale pour surveiller, défendre et promouvoir les droits de l'homme, ALEF

<sup>10</sup> <https://www.nrc.no/?aid=9160690>

<sup>11</sup> <https://www.boell.de/en/foundation/foundation>

<sup>12</sup> <http://www.abaadmena.org/>

<sup>13</sup> <https://www.facebook.com/ProudLebanon/info>

<sup>14</sup> <http://www.cldh-lebanon.org/francais/presentation-du-cldh>

visé à compléter et axer tous les efforts vers la réalisation d'une influence notable des droits de l'homme, et la réalisation d'une paix durable<sup>15</sup>.

**M. Ghassan Abdallah** – Directeur de l'Organisation Palestinienne des Droits de l'Homme

L'Organisation Palestinienne des Droits de l'Homme (PHRO) est une organisation de défense des droits de l'Homme non gouvernementale, indépendante, non partisane et à but non lucratif qui a été formée par une initiative privée. Créée en 1997 et basée au Camp de réfugiés Mar Elias à Beyrouth, elle est enregistrée au Liban sous le numéro 36/AD. PHRO est consacrée à la promotion, la protection et la défense des droits des réfugiés palestiniens au Liban et dans la région MENA<sup>16</sup>.

**M. Ayman Mhanna** – Directeur de la Fondation Samir Kassir

La Fondation Samir Kassir est une association à but non lucratif, œuvrant au sein de la société civile et dans les cercles culturels, pour diffuser la culture démocratique au Liban et dans le monde arabe, encourager les nouveaux talents de la presse libre et construire un mouvement en faveur du renouveau culturel, démocratique et laïc, le seul capable de sortir les peuples arabes de leur malheur<sup>17</sup>.

---

<sup>15</sup> <http://www.alefliban.org/>

<sup>16</sup> <http://www.palhumanrights.org/aboutus.html>

<sup>17</sup> <http://samirkassirfoundation.org/fr/Samir-Kassir-Foundation/About-Us/Mission>